

Accueil des élèves dans les écoles et dans le service périscolaire à Plélan-le-Grand

- 15 janvier 2021 -

Madame, Monsieur,

Suite aux annonces du gouvernement du 14 janvier 2021, nous ne disposons à l'heure actuelle d'aucun texte réglementaire orientant concrètement les mesures à prendre pour l'accueil des enfants.

En l'attente de données claires, et pour vous permettre de vous organiser pour la semaine du 18 janvier 2021, nous vous informons des dispositions suivantes :

❖ Restauration scolaire

Les horaires du service de restauration sont maintenus.

Le brassage des élèves est déjà limité actuellement : il va être renforcé pour assurer le regroupement des élèves par groupe classe à table.

❖ Garderie périscolaire

Les horaires de garderie périscolaire sont maintenus afin de permettre aux parents de récupérer leurs enfants lorsque leur activité professionnelle se poursuit après 18h.

Référence : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>, questions/réponses

Depuis le 2 janvier, le couvre-feu anticipé à 18h a-t-il des conséquences pour les gardes d'enfants dans les établissements, les activités péri et extra scolaires ou encore la formation professionnelle ?



L'avancée du couvre-feu ne remettra pas en cause l'accueil du public après 18h dans les structures où se déroulent de la garde d'enfant, de l'enseignement, des activités péri-scolaires ou de la formation professionnelle. Les usagers de ces structures pourront rentrer chez eux, y compris en transports collectifs, en se munissant d'une attestation de déplacement.

❖ Recours au service périscolaire

Limiter le brassage des élèves au restaurant scolaire reste difficile à mettre en œuvre, tout comme la distanciation physique (très allégée dans le protocole actuel).

Il est demandé aux parents qui le peuvent de limiter le recours au restaurant scolaire afin de faciliter la mise en œuvre des mesures sanitaires avec des groupes moins conséquents.

De même pour la garderie : le couvre-feu vise à limiter les déplacements après 18h.

Il est demandé aux parents de venir chercher leur enfant avant 18h dans la mesure du possible.

Nous vous remercions de votre compréhension, restons à votre disposition pour toute question et vous assurons de notre pleine mobilisation pour vous accompagner dans cette nouvelle phase de gestion de l'épidémie.

Murielle Douté-Bouton
Maire de Plélan-le-Grand

Sophie Boël-Clemmen
Adjointe aux affaires scolaires, périscolaire, enfance et jeunesse